Ville de
PESSAC

Liste des délibérations du Conseil Municipal du 3 novembre 2026

aff n°DEL2026_152 : Bordeaux Métropole - Projet de Pacte de Gouvernance pour la mandature 2026-2032 - Avis

Le Conseil Municipal décide :

- d'émettre un avis favorable au projet de pacte de gouvernance transmis par Bordeaux Métropole et annexé à la présente délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes démarches et formalités nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Le présent rapport est adopté à la majorité.
Contre : Laure CURVALE, Florence BOUGAULT

aff n°DEL2026_153 : Commissions municipales permanentes - Composition - Modification

Le Conseil Municipal décide :

- de désigner les membres suivants aux commissions :

Commission n°1 - Stratégie et Animation Territoriales :

Naji Yahmdi, Stéphane Mari, Benoît Rautureau, Ludovic Bideau, Delphine Sabatey, Fabien Leroy, Jean-Philippe Laville, Edith Dumartin, Margot Décory, Marc Gatti, Valérie Bernède, Cem Oruc, Christian Chareyre, Nathalie Lozach, Romuald Labat, Céline Nikitine, Didier Boulot, Lucas Lacarrière, Bruno Marchessou, Philippe Monterat, Najat Azmy, Sylvie Bridier, Michaël Ristic, Benoît Grange.

Commission n°2 - Administration générale et Solidarité :

Pascale Pavone, Emmanuel Magès, Jérémie Landreau, Fatima Bizine, Nolwenn Lecame, Philippe Robak, Véronique Carlotti, Sylvie Vieu, Isabelle Rigaud, Fatiha Bozdag, Hadiza Garba, Zeineb Lounici, **Sabine Jacob-Neuville**, Marina Carlotti, Marion Albany, Dominique Moussours-Eyrolles, Gladys Thiébault, Sébastien Saint-Pasteur, Alain Pariente, Jean-François Grèzes, Maud Mathieu-Chaigneau, Laure Curvale, Florence Bougault, Bérangère Couillard.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Sébastien SAINT-PASTEUR, Philippe MONTERAT, Najat AZMY, Alain PARIENTE, Sylvie BRIDIER, Jean-François GRÈZES, Maud MATHIEU-CHAIGNEAU, Laure CURVALE, Florence BOUGAULT, Bérangère COUILLARD, Benoît GRANGE

aff n°DEL2026_154 : Représentant à la Commission Consultative de l'Environnement de l'Aéroport de Bordeaux Mérignac - Désignation - Modification

Le Conseil Municipal décide :

- de désigner Monsieur Stéphane Mari en qualité de représentant suppléant au sein de la Commission Consultative de l'Environnement de l'Aéroport de Bordeaux Mérignac.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Sébastien SAINT-PASTEUR, Philippe MONTERAT, Najat AZMY, Alain PARIENTE, Sylvie BRIDIER, Jean-François GRÈZES, Maud MATHIEU-CHAIGNEAU, Laure CURVALE, Michaël RISTIC, Florence BOUGAULT, Bérangère COUILLARD, Benoît GRANGE

aff n°DEL2026_155 : Représentants au sein du conseil d'école du groupe scolaire Toctoucau - Désignation - Modification

Le Conseil Municipal décide :

- de désigner comme représentants au sein du conseil d'école du groupe scolaire Toctoucau :

titulaire : Philippe ROBAK
suppléant : Sylvie VIEU

Le présent rapport est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Sébastien SAINT-PASTEUR, Philippe MONTERAT, Najat AZMY, Alain PARIENTE, Sylvie BRIDIER, Jean-François GRÈZES, Maud MATHIEU-CHAIGNEAU, Laure CURVALE, Michaël RISTIC, Florence BOUGAULT, Bérangère COUILLARD, Benoît GRANGE

aff n°DEL2026_156 : Médiateur de la ville de Pessac - Désignation - Modification

Le Conseil Municipal décide :

- de désigner Madame Catherine Dauny en qualité de Médiateur de la Ville de Pessac pour une durée de 3 ans renouvelable une fois par délibération en Conseil Municipal ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la présente délibération.

Le présent rapport est adopté à la majorité.
Abstention : Bérangère COUILLARD, Benoît GRANGE
Contre : Sébastien SAINT-PASTEUR, Philippe MONTERAT, Najat AZMY, Alain PARIENTE, Sylvie BRIDIER, Jean-François GRÈZES, Maud MATHIEU-CHAIGNEAU, Laure CURVALE, Michaël RISTIC, Florence BOUGAULT

aff n°DEL2026_157 : Exercice 2026 - Décision modificative n°1 - Approbation

Le Conseil Municipal décide :

- de procéder à l'adoption du projet de Décision Modificative n°1 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, l'Adjoint aux Finances, à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

Le présent rapport est adopté à la majorité.
Contre : Sébastien SAINT-PASTEUR, Philippe MONTERAT, Najat AZMY, Alain PARIENTE, Sylvie BRIDIER, Jean-François GRÈZES, Maud MATHIEU-CHAIGNEAU, Laure CURVALE, Michaël RISTIC, Florence BOUGAULT, Bérangère COUILLARD, Benoît GRANGE

aff n°DEL2026_158 : Exercice 2026 - Autorisations de Programme et Crédits de paiement - Actualisation n°3

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la création d'une nouvelle autorisation de programme dénommée « 26-03 Rénovation Ecoles – PAC (26 - 29) » ;
- d'approuver, conformément à l'annexe jointe à la délibération, l'actualisation des autorisations de programme et des crédits de paiement.

Le présent rapport est adopté à la majorité.

Contre : Sébastien SAINT-PASTEUR, Philippe MONTERAT, Najat AZMY, Alain PARIENTE, Sylvie BRIDIER, Jean-François GRÈZES, Maud MATHIEU-CHAIGNEAU, Laure CURVALE, Michaël RISTIC, Florence BOUGAULT, Bérangère COUILLARD, Benoît GRANGE

aff n°DEL2026_159 : Apurement - Non restitution de retenues de garantie - Soldes de marchés - Année 2011 à 2023

Le Conseil Municipal décide :

- de constater la non-restitution des retenues de garantie relatives aux marchés mentionnés dans le tableau ci-dessous :

N° de marché	Titulaire/Siret/procédure collective	Objet / Libellé du marché	Retenue de garantie non restituée
201111042F	**PRO SPORT** SIRET : 501 049 324 00020 Liquidation judiciaire : 27/03/2013 Clôture pour insuffisance d'actif : 4/10/2018	Stade André Nègre – Protection de poteaux bois intérieurs – Lot n° 6	220,47 €
201111083A	**SPORT ENVIRONNEMENT** SIRET : 328 823 869 00024 Liquidation judiciaire : 5/12/2012 Clôture pour insuffisance d'actif : 7/06/2018	Square Peupliers – Terrassement et sols – Lot n° 1	2 881,18 €
2019-19006H-00	**TPSL** SIRET : 811 483 502 00019 Liquidation judiciaire : 28/09/2021 Clôture pour insuffisance d'actif : 15/09/2025	Restructuration et extension hall des sports Roger Vincent – Lot n° 8 plâtrerie faux plafonds	1 871,17 €
2018-18010A-00	**SITEX 33** SIRET : 792 206 724 00027 Liquidation judiciaire : 27/11/2019 Clôture pour insuffisance d'actif : 19/01/2026	Restructuration et extension des écoles Jean Cordier	8 636,96 €
TOTAL			**13 609,78 €**

- de régulariser ces opérations par l'émission de titres de recettes à l'article budgétaire 75888 (Autres produits divers de gestion courante) pour un montant total de 13 609,78 € ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à déléguer à ses services le processus de ces opérations.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

aff n°DEL2026_160 : Police municipale - Régime indemnitaire - Modifications - Adoption

Le Conseil Municipal décide :

- d'arrêter les montants indiqués dans les tableaux ci-dessus ;
- de verser une partie de l'ISFE variable mensuellement (dans la limite de 50 % du plafond défini par l'organe délibérant) et une autre partie annuellement sur la paie du mois de novembre pour un montant maximum de 300€, en fonction de l'engagement et de la manière de servir des agents ;
- de dire que, sauf disposition légale ou réglementaire contraire, l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement sera revalorisée selon les formules prévues dans les textes les instituant ou dès parution des arrêtés ministériels modificatifs ;
- de dire que les sommes nécessaires au versement de ce régime indemnitaire seront prélevées sur les crédits prévus inscrits à cet effet au budget de la commune, chapitre 012.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

aff n°DEL2026_161 : Tableau des emplois permanents Ville de Pessac - Modification - Approbation

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les modifications présentées ci-dessus ;
- de dire que ces modifications viennent mettre à jour le tableau des emplois de la Ville de Pessac ;
- de dire que les crédits nécessaires à ces ajustements sont inscrits au chapitre 012 du budget 2026.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Bérangère COUILLARD, Benoît GRANGE

aff n°DEL2026_162 : Création d'un emploi non permanent dans le cadre d'un contrat de projet - Chargé(e) de mission contrat énergétique et bâtimentaire - Décision

Le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser la création d'un emploi non permanent relevant de la catégorie B à compter du 1er décembre 2026 ;
- d'autoriser le recrutement d'un agent contractuel pour assurer les fonctions de chargé(e) de mission Contrat énergétique et bâtimentaire pour une durée de 3 ans dans le cadre d'un contrat de projet ;
- de dire que la rémunération et les contributions seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la commune, chapitre 012.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Bérangère COUILLARD, Benoît GRANGE

aff n°DEL2026_163 : Convention Territoriale Globale avec la CAF - Avenant n°1 - Approbation

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver l'avenant à la Convention Territoriale Globale 2022/2026 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à le signer ainsi que tous les documents afférents.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

aff n°DEL2026_164 : Activités éducatives des centres sociaux - Soutien financier complémentaire - Décision

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le soutien financier proposé à hauteur du montant bonus territoire versé par la CAF au titre de l'activité ALSH de l'année précédente ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents ;
- d'inscrire les crédits au chapitre 65 du budget.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

aff n°DEL2026_165 : Groupe scolaire Jeanne d'Arc Assomption - Convention de partenariat et de financement 2026 - Approbation

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Pessac et l'école Jeanne d'Arc Assomption pour le versement de la participation communale ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec l'Association de Gestion des Établissements Assomption ;
- et d'inscrire les crédits au chapitre 65 – article 6574 – fonction 212 du budget.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.
Ne prennent pas part au vote : Cem ORUC, Laure CURVALE, Florence BOUGAULT

aff n°DEL2026_166 : Groupe scolaire Calandreta de la Dauna - Convention de partenariat et de financement 2026 - Approbation

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Pessac et l'école privée sous contrat Calandreta de la Dauna pour le versement de la participation communale ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec l'Association La Calandreta de la Dauna ;
- et d'inscrire les crédits au chapitre 65 – article 65748 – fonction 212 du budget.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

aff n°DEL2026_167 : Projet « Dis Papi, Dis Mamie » - Convention de partenariat avec l'Union Départementale des Associations Familiales de Gironde et le CCAS - Approbation

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la convention de partenariat « Dis papi, Dis mamie » ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec l'UDAF33 et le CCAS de Pessac.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

aff n°DEL2026_168 : Déclaration de projet du CHU de Bordeaux pour l'extension du bâtiment de radiothérapie et la création d'une résidence services séniors sur le site hospitalier de Haut-Lévêque - Mise en compatibilité du PLU 3.1 - Avis

Le Conseil Municipal décide :

- d'émettre un avis favorable sur la mise en compatibilité du PLU 3.1 avec le projet, déclaré d'intérêt général par le CHU de Bordeaux, de construction d'une extension du bâtiment de radiothérapie et la création d'une résidence services seniors sur le site hospitalier de Haut-Lévêque situé sur la commune de Pessac.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Valérie BERNEDE, Sébastien SAINT-PASTEUR, Philippe MONTERAT, Najat AZMY, Alain PARIENTE, Sylvie BRIDIER, Jean-François GRÈZES, Maud MATHIEU-CHAIGNEAU, Laure CURVALE, Michaël RISTIC, Florence BOUGAULT, Bérangère COUILLARD, Benoît GRANGE

aff n°DEL2026_169 : Complexe Sportif André Nègre - Renouvellement poteaux et filets de Badminton - Plan de financement prévisionnel et demande de subvention

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver l'acquisition d'équipements de badminton au Complexe Sportif André Nègre et leur plan de financement prévisionnel ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès de la Ligue Nouvelle-Aquitaine de Badminton ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents s'y rapportant ;
- d'inscrire les crédits au chapitre 13.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

aff n°DEL2026_170 : Associations - Subventions - Répartition 2026 n°7

Le Conseil Municipal décide :

- de procéder à la répartition des crédits de subventions conformément au tableau annexé à la délibération.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

Ne prend(nnent) pas part au vote : Naji YAHMDI, Stéphane MARI, Laure CURVALE, Michaël RISTIC, Florence BOUGAULT, Bérangère COUILLARD, Benoît GRANGE

aff n°DEL2026 171 : Motion - Attaque raciste de Trappes et La Verrière Condamnation de l'attentat raciste de Trappes et de La Verrière et appel à l'unité républicaine contre le racisme et toutes les formes de haine

Parce que la République nous rassemble au-delà de nos différences, le Conseil municipal de Pessac :

• Réaffirme son attachement indéfectible aux valeurs de Liberté, d'Égalité et de Fraternité, ainsi qu'aux principes de dignité humaine, de respect et d'égalité devant la loi ;

• Condamne sans réserve toutes les formes de racisme et de discrimination, sans distinction ni complaisance ;

• Appelle les responsables politiques, les élus et les citoyens à faire preuve de responsabilité, en refusant les amalgames, les discours de stigmatisation et toute banalisation de la haine ;

• Soutient les initiatives locales et nationales visant à prévenir et combattre toutes les formes de racisme et de discrimination, notamment par l'éducation, la transmission des valeurs républicaines et le dialogue ;

• Demande aux pouvoirs publics de garantir la sécurité et la protection de toutes et tous, et de veiller à ce que les auteurs de tels actes soient identifiés, poursuivis et sanctionnés conformément à la loi.

Au-delà de nos sensibilités et de nos divergences politiques, nous avons une responsabilité commune : faire vivre une République qui protège chacun de ses citoyens, garantit les mêmes droits à tous et ne tolère aucune forme de haine.

La République fait bloc face à la haine. Elle rassemble par l'unité, la fraternité et la justice.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

aff n°DEL2026 172 : Motion – Attaque raciste de Trappes et La Verrière Condamnation de l'attentat raciste de Trappes et de La Verrière et appel à l'unité républicaine contre le racisme et toutes les formes de haine

Parce que la République nous rassemble au-delà de nos différences, le Conseil municipal de Pessac :

• Réaffirme son attachement indéfectible aux valeurs de Liberté, d'Égalité et de Fraternité, ainsi qu'aux principes de dignité humaine, de respect et d'égalité devant la loi ;

• Condamne sans réserve toutes les formes de racisme et de discrimination, sans distinction ni complaisance ;

• Appelle les responsables politiques, les élus et les citoyens à faire preuve de responsabilité, en refusant les amalgames, les discours de stigmatisation et toute banalisation de la haine ;

• Soutient les initiatives locales et nationales visant à prévenir et combattre toutes les formes de racisme et de discrimination, notamment par l'éducation, la transmission des valeurs républicaines et le dialogue ;

• Demande aux pouvoirs publics de garantir la sécurité et la protection de toutes et tous, d’agir avec la plus grande sévérité contre la propagation de discours de haine qui arment

idéologiquement les passages à l'acte violents et de veiller à ce que les auteurs de tels actes soient identifiés, poursuivis et sanctionnés conformément à la loi.

Au-delà de nos sensibilités et de nos divergences politiques, nous avons une responsabilité commune : faire vivre une République qui protège chacun de ses citoyens, garantit les mêmes droits à tous et ne tolère aucune forme de haine.

La République fait bloc face à la haine. Elle rassemble par l'unité, la fraternité et la justice.

Le présent rapport est rejeté.

Contre :	Franck RAYNAL, Pascale PAVONE, Naji YAHMDI, Sylvie VIEU, Emmanuel MAGÈS, Edith DUMARTIN, Jérémie LANDREAU, Margot DÉCORY, Ludovic BIDEAU, Delphine SABATEY, Fabien LEROY, Isabelle RIGAUD, Marc GATTI, Valérie BERNEDE, Jean-Philippe LAVILLE, Cem ORUC, Fatima BIZINE, Nolwenn LECAME, Philippe ROBAK, Fatiha BOZDAG, Stéphane MARI, Zeineb LOUNICI, Benoît RAUTUREAU, Véronique CARLOTTI, Christian CHAREYRE, Nathalie LOZACH, Romuald LABAT, Hadiza GARBA, Céline NIKITINE, Didier BOULOT, Marina CARLOTTI, Lucas LACARRIERE, Marion ALBANY, Bruno MARCHESSOU, Gladys THIEBAULT, Dominique MOUSSOURS-EYROLLES, Sabine JACOB-NEUVILLE
Pour :	Sébastien SAINT-PASTEUR, Philippe MONTERAT, Alain PARIENTE, Sylvie BRIDIER, Jean-François GRÈZES, Maud MATHIEU-CHAIGNEAU, Laure CURVALE, Michaël RISTIC, Florence BOUGAULT, Bérangère COUILLARD, Benoît GRANGE
Ne prend pas part au vote :	Najat AZMY

La séance est levée à 21h35